

PROVINCE de QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE  
Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :-  
(Aux personnes habiles à voter ayant le droit  
d'être inscrites sur la liste référendaire)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 juin 2018, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé :

- Règlement 440-2018, règlement modifiant le règlement de zonage et de PIIA 340-2010 et ses amendements afin de permettre les logements dans les sous-sols.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 juillet 2018, à 19h30, au Bureau municipal, 671 rue Saint-Régis. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un conseiller désigné par le maire expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 671, rue Saint-Régis, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h, du lundi au jeudi, le jeudi de 19h00 à 21:00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Isidore ce vingt-huitième jour de juin 2018.

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général

---

## CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 28e jour de juin 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 28<sup>e</sup> jour de juin 2018.

---